



**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMENAGEMENT ET MOBILITE**
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Aménagement et Urbanisme

Affaire suivie par : Mélanie Dumoulin
Mèl : melanie.dumoulin@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.60.04

Beauvais, le **28 JUIL. 2016**

Le Président du conseil départemental
à
Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de
LA NEUVILLE-D'AUMONT

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 8 avril 2016, reçue le 15 suivant, dans le cadre de la procédure
du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de
LA NEUVILLE-D'AUMONT, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le
20 juin 2013 ;

Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise
(opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

Le territoire de la commune est traversé par les routes départementales (RD) n^{os} 114, 115 et 927.

1.1 Document à prendre en compte :

Règlement de la voirie départementale arrêté le 4 mars 2016 accessible sur la plateforme internet des
données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et
déplacements ».

1.2 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le
reclassement du 16 février 2011 :

- Les RD 114 et 115 sont des routes de 4^{ème} catégorie (route assurant des liaisons inter
cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance) ;
- La RD 927 est une route de 3^{ème} catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et
desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et
déplacements.

1.3 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière

- sur la RD 114, de 404 véhicules (PR 10.000) dont 5,2 % de poids lourds en septembre 2015 ;
- sur la RD 927, de 5 676 véhicules (PR 14.000), dont 4,1 % de poids lourds en février 2013.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.4 Plan d'alignement

La RD 115 est soumise à un plan d'alignement approuvé le 7 janvier 1869 par arrêté préfectoral mis à jour le 25 octobre 1911.

1.5 Accidentologie entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2015

Aucun accident n'est survenu sur ces routes départementales.

1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le PDMD n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de LA NEUVILLE-D'AUMONT

2) TRANSPORTS

Le département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Aussi, la commune de LA NEUVILLE-D'AUMONT est concernée par la ligne régulière n° 17RENF, VILLENEUVE LES SABLONS / BEAUVAIS ainsi que par les lignes scolaires desservant l'Institution du Saint-Esprit à BEAUVAIS, le collège Anna de Noailles à NOAILLES et le regroupement pédagogique intercommunal de LE COUDRAY-SUR-THELLE, LE DELUGE, LA NEUVILLE-D'AUMONT et RESSONS-L'ABBAYE.

Le transport scolaire est pris en charge par le département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site www.oise-mobilité.fr.

3) ABRIS-VOYAGEURS

Le département a doté la commune d'un abri-voyageurs installé au hameau du Bois de Molle.

4) CIRCULATIONS DOUCES

4.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le département est compétent pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de LA NEUVILLE-D'AUMONT est traversé par :

- Le GR 225, inscrit au plan départemental de tourisme pédestre, adopté par délibération du conseil départemental du 18 janvier 1990.
- Le « Circuit en Vexin-Thelle », inscrit au plan départemental de randonnée équestre approuvé par le conseil départemental le 8 novembre 1991.
- Le circuit de randonnée « Le chemin de la Reine Blanche ou chaussée Brunehaut », inscrit au PDIPR par décision de la commission permanente du conseil départemental du 23 janvier 2006.

Les fiches descriptives de ces circuits sont jointes au présent courrier.

4.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS).

Ainsi, le territoire de la commune de LA NEUVILLE-D'AUMONT est concerné par l'ENS d'intérêt départemental « Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray » (PDT07).

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il s'agit d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus, selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de cet ENS se doit donc d'être soulignée dans les documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en Zone de Préemption au titre des ENS, soit ZPENS. Il n'y a qu'un nombre limité de secteurs classés en ZPENS sur le département et la commune de LA NEUVILLE-D'AUMONT n'est pas concernée.

2) LA RESSOURCE EN EAU

2.1 Assainissement :

La commune ne dispose pas d'assainissement collectif.

2.2 Eau potable :

La commune de LA NEUVILLE-D'AUMONT ne possède pas de captage sur son territoire. Elle est alimentée par le syndicat mixte d'eau potable des Sablons.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de LA NEUVILLE-D'AUMONT et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

IV. LOGEMENT

1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (SDAGV)

Dans l'Oise, le SDAGV applicable a été adopté le 11 juillet 2003.

2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

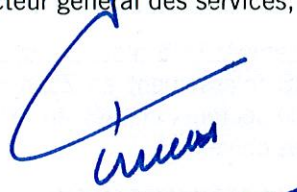
À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Thelle, EPCI auquel appartient la commune de LA NEUVILLE-D'AUMONT, le PDH préconise la production annuelle de 229 à 259 logements à l'horizon 2020 dont 31% de logements locatif social et 22% de logements en accession sociale.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du département.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
et par délégation,
le Préfet,
Directeur général des services,



Xavier PÉNEAU

P.J. : - Extrait du GR 225

- Extrait du « Circuit en Vexin-Thelle »
- « Le chemin de la Reine Blanche ou chaussée Brunehaut »
- Fiche descriptive de l'ENS « Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray » (PDT07)



PDT07

Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray



☑ ID

Surface : 1869**Altitude :** 120 - 230 m**Entité paysagère :**

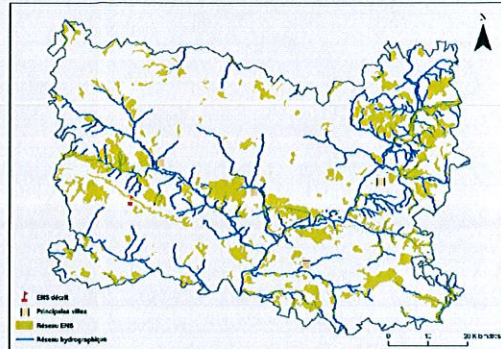
BOUTONNIERE DU BRAY, CLERMONTOIS, PLATEAU DE THELLE ET VALEE DE

Canton(s) concerné(s) :

AUNEUIL, LE COUDRAY-SAINT-GERMER, NOAILLES.

Commune(s) concernée(s) :

AUNEUIL, AUTEUIL, BERNEUIL-EN-BRAY, CAUVIGNY, CUIGY-EN-BRAY, ESPAUBOURG, HODENC-L'EVEQUE, LA NEUVILLE-D'AUMONT, LA NEUVILLE-GARNIER, LABOISSIERE-EN-THELLE, LALANDELLE, LE COUDRAY-SAINT-



Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZSC : FR2200371, ZNIEFF I n°22022002 4,
ZNIEFF II n°220013786.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée

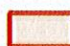
- Développement de sentiers de randonnée et d'aménagements doux.
- Maintien d'une gestion adaptée des milieux ouverts.



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site est très particulier puisqu'il consiste en une longue bande de cuesta mais de faible largeur et orientée nord-ouest/sud-est. Les milieux présents sont homogènes et marqués par l'influence froide conférée par leur exposition. Les boisements de pente constituent la majeure partie du site avec quelques pelouses subsistant sur les zones ouvertes des coteaux.



 Délimitation de l'ENS

0 9801 960 m



Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieux naturels dominants

Les pelouses à orchidées, Les forêts de pente ; Natura 2000 : Hêtraies du Asperulo-Fagetum; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*)* (sites d'orchidées remarquables)*; Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion**; Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*); Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard*

Espèces végétales remarquables

L'Actée en épis (*Actaea spicata*), dont les populations sont ici probablement les plus importantes de Picardie ; la Parnassie des marais (*Parnassia palustris**) sur tous les larris ; la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), assez abondante au sein des pelouses et ourlets du site CSNP n°S60010 ; le Dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*) ; l'Épiaire des Alpes (*Stachys alpina*) ; la Digitale jaune (*Digitalis lutea*), en limite occidentale de son aire ; le Séséli libanotidé (*Seseli libanotis*) ; la Pulsatille vulgaire (*Pulsatilla vulgaris*) ; la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum**), très rare, sur le larris de Saint-Aubin-en-Bray ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum**), sur le même larris ; l'Ophioglosse (*Ophioglossum vulgatum**) ; l'Orobanche grêle (*Orobanche gracilis*) ; la Laîche tomenteuse (*Carex tomentosa*) avec une belle population sur le site CSNP n°S60010.

Espèces animales remarquables

>> Oiseaux : le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic mar (*Dendrocopos medius*),
>> Amphibiens et Reptiles : la rare Vipère péliade (*Vipera berus*)
>> Invertébrés : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ; le Fluoré (*Colias australis*) ; l'Azuré bleu céleste (*Polyommatus bellargus*) ; l'Azuré bleu nacré (*Polyommatus coridon*) ; la Lucine (*Hemaris lucina*) ; la Petite Violette (*Clossiana dia*) ; la Grisette (*Carcharodus alcae*) ; la Zygène de Carniole (*Zygena carniolica*) ; la Zygène de la Vesce (*Zygena viciae*) ; l'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)*
>> Mammifères : le Grand Murin (*Myotis myotis*) - Hivernage, le Vespertillon à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) - Résidente. Hivernage, le rare Vespertillon de Natterer (*Myotis nattereri*).

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Contiguïté intra-site assez bonne entre les milieux. Des coupures sont toutefois générées par les routes traversant le site. L'autoroute constitue une coupure franche clivant le site en deux parties isolées.

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

La cuesta surplombe sur ses deux versants deux vallons très marqués par l'agriculture intensive. Les écotones sont souvent absents et les zones d'emprise agricole créent des coupures franches avec les boisements de pente et les pelouses. Certaines zones du plateau sont également occupées par des pâturages à vaches.

Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation moyen. Les pelouses sont relictuelles sur le site et en voie de fermeture, à l'exception du site géré par le CSNP. Les quelques sablières présentes sur le site ne sont pas réhabilitées. Les boisements de pente montrent une nette tendance à l'embroussaillage à cause d'un défaut de gestion.

DESCRIPTION PAYSAGERE

La cuesta est grande majorité boisée, elle offre peu de diversité paysagère. Cependant, elle constitue à elle-seule un élément emblématique à l'échelle du département.

En bas de coteau la lisière est ondulée (dynamique) et s'imbrique dans les champs céréaliers. Certaines parcelles sont encore pâturées.

Les pentes sont abruptes et soulignent le paysage local.

Le principal point noir paysager est le nœud autoroutier de l'autoroute et de la route départementale qui la dédouble. Quelques effondrements de terrain et d'anciennes carrières offrent des parties de coteaux dénudées.

Les vues sur le site sont nombreuses, la cuesta est exposée au plateau agricole. Intra-site, les boisements limitent en revanche les belvédères sur la plateau.



DESCRIPTION SOCIALE

Difficilement accessible ; quelques routes goudronnées et chemins traversent le site. Un GR passe à proximité.

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Agriculture, foresterie, loisirs

Principales activités aux alentours

Agriculture (céréales, pâturages, prairies de fauche et jachères)

Fréquentation

Difficilement estimable mais sans doute faible du fait des restrictions d'accès (propriétés privées). Le site est toutefois annoncé par un panneau "Promenade en Pays de Bray". La morphologie du site rend difficile sa visite par des gens autrement que ponctuellement comme les sites du CSNP ou sur les aspects paysagers que décline la "promenade en pays de Bray".

Réglementations diverses

Restrictions d'accès

Foncier

Privé et communal. Propriétaire des sites gérés par le CSNP : Commune de Berneuil-en-Bray (11 ha), Commune de Saint-Aubin-en Bray (80 a), Commune d'Auteuil et Conseil Général

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

>>> Trois sites gérés par le CSNP :

1. Les Larris à Saint-Aubin-en-Bray (Code site : S60006) / Site de 1ère génération avec 1er conventionnement en 1999 (80 a) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont le Mont Florentin

Actions menées entre 2003 et 2006 : révisions du plan de gestion (2003 et 2006), entretien de pelouses

Actions menées en 2007 : Echardonnage, Fauche versant, Fauche replat, Contrôle des ligneux.

2. Les larris à Auteuil (Code site : S60010) / Propriétaire : Commune et Conseil Général Oise

3. Le Mont Florentin à Berneuil-en-Bray (Code site : S60009) / Propriétaire : Commune

Convention territoriale Cuesta du Bray intégrant 5 sites dont les larris d'Auteuil (20 hectares de parcelles concernées sur l'ensemble de l'ENS)

Actions de gestion menées sur 2003-2007 se concentrant essentiellement sur la restauration de pelouse.

Actions menées en 2007 :

- Sur Auteuil : Suivi scientifique, Pâturage – suivi saison, Pâturage – débroussaillage du linéaire de clôture, Echardonnage – coteau + parc de contention, Coupe de rejets, Ouverture de pelouses – CFPPA et Blongios, Débroussaillage - ouverture de pelouses, Sortie nature + rando nature et conte

- Sur Berneuil : Chantier nature et sortie nature - Ons, Pâturage – restauration clôture, Echardonnage et entretien zone rudérale, Dédensification junipéraise avec Bavay, Sortie nature + rando nature et conte

>>> Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 30% de la superficie.

Dégradation et menaces

Coupure de l'autoroute, fermeture des pelouses par recolonisation forestière, emprise agricole, défaut de gestion, plantations de résineux...

Historique et piste d'actions

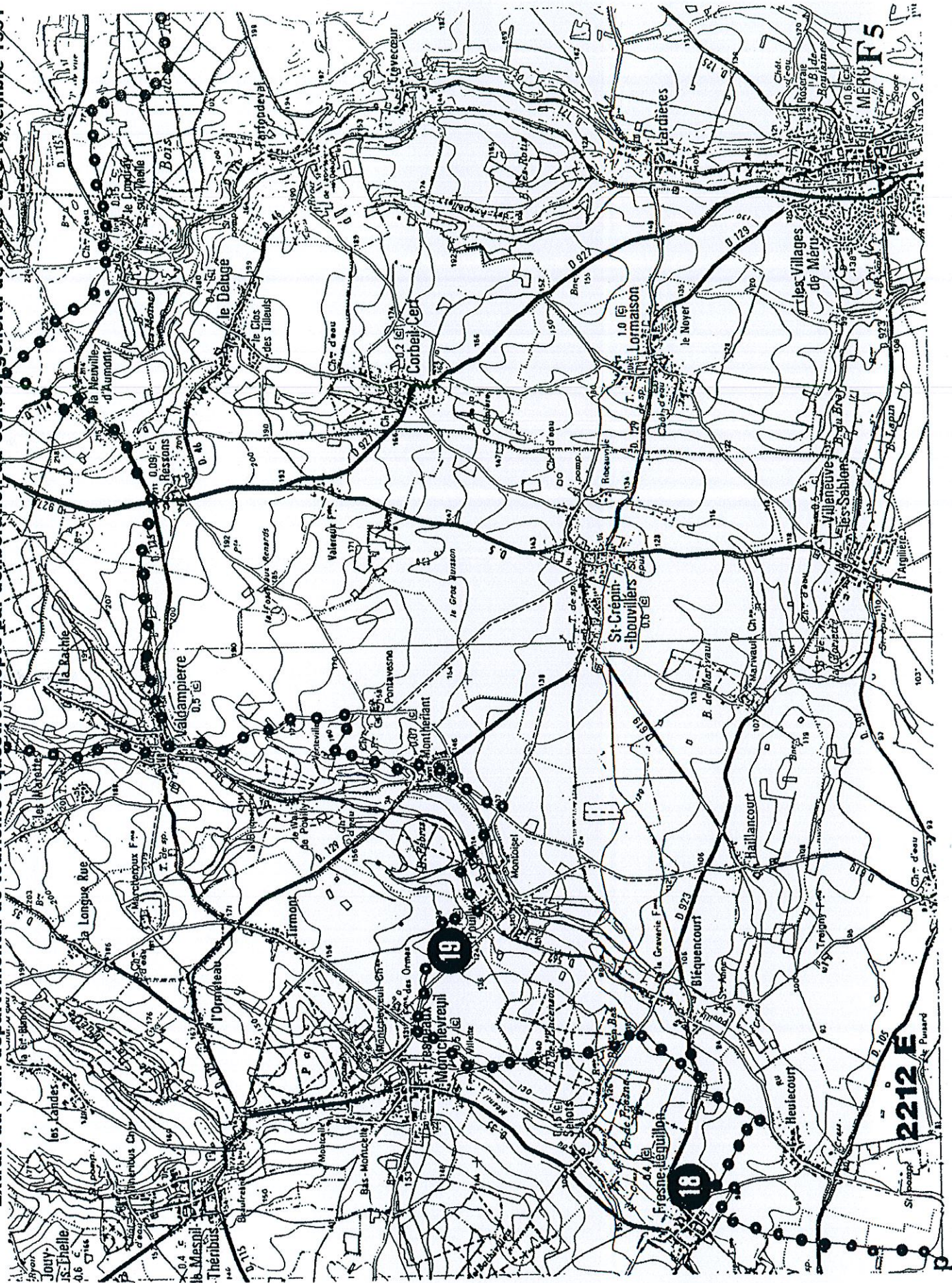
Date d'intégration

Pistes d'actions

- Gestion à mettre en conformité avec le DOCOB
- Soutien financier aux actions en cours du CSNP
- Cibler premières études sur Chiroptères et Damier de la Succise (y en a-t-il encore ?)

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi



2212 E

CIRCUIT : Le chemin de la Reine-Blanche (ou chaussée Brunehaut)

RESSONS-L'ABBAYE :

Chemin rural dit "de la Reine-Blanche"
Chemin rural de Saint-Crépin-Ibouvillers à Corbeil-Cerf

*Délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 2001
rendue exécutoire le 22 mars 2001*

LE DELUGE :

Chemin rural n° 4, dit "Chemin de Carosse"
Chemin vicinal n° 3, Chemin de Valereux à la Rue des Bois
Chemin vicinal dit "Chemin du Vivier"
Route départementale n° 46
Chemin rural n° 6, dit "Rue de la Neuville"
Chemin rural n° 19 dit "de la Ravine"
Chemin rural n° 16, sente rurale dite "de la Neuville"

*Délibération du conseil municipal en date du 15 juin 2001
rendue exécutoire le 19 juin 2001*

LA NEUVILLE D'AUMONT :

Chemin rural dit "de la Reine Blanche"
Chemin rural dit "de derrière les jardins"
Ruelle Louvel
Route départementale n° 115
Chemin rurale dite "sente du Déluge"

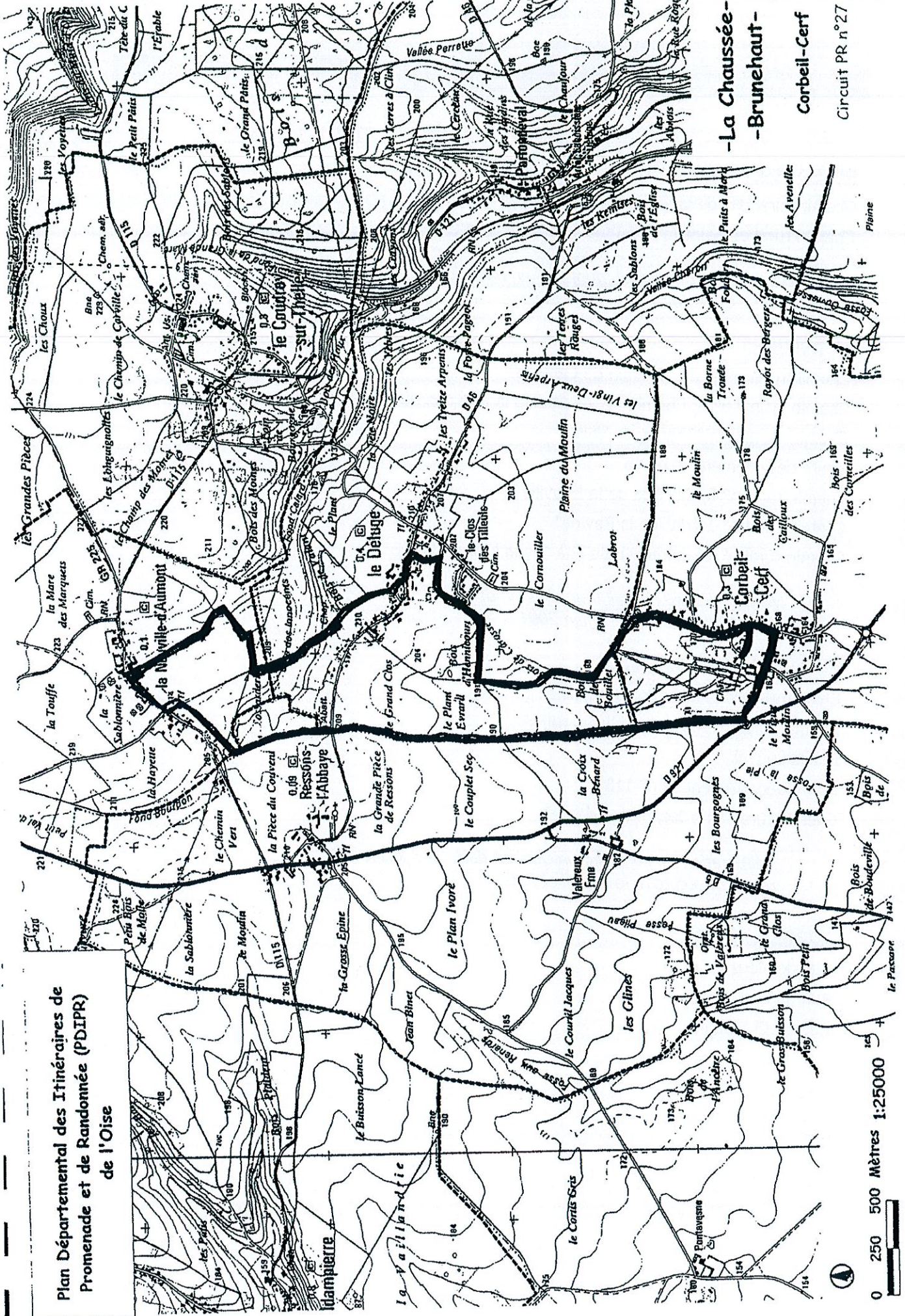
*Délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2001
rendue exécutoire le 26 juillet 2001*

CORBEIL-CERF :

Rue de Méru
Rue du Déluge
Rue du Château

**- La Chaussée -
- Brunehaut -
Corbeil - Cerf**

Circuit PR n° 27



Plan Départemental des Itinéraires de
Promenade et de Randonnée (PDI PR)
de l'Oise

0 250 500 Mètres 1:25000

